

Pr LINCOMYCIN 110 DIN 02089874

(Prémélange de chlorhydrate de lincomycine)

**USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT.
POUR USAGE DANS LA MOULÉE DES PORCS SEULEMENT.**

ANTIBIOTIQUE

INGRÉDIENT ACTIF:

Lincomycine (sous forme de chlorhydrate de lincomycine).....110 g/kg

INDICATIONS :

- 1) Pour réduire la sévérité de la pneumonie à mycoplasmes chez les porcs en croissance.
- 2) Pour le traitement de la dysenterie porcine (diarrhée hémorragique) associée à *Brachyspira (Serpulina) hyodysenteriae* et pour le contrôle de la maladie suite au traitement.
- 3) Pour aider à réduire la sévérité de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à *Lawsonia intracellularis*.

POSOLOGIE ET ADMINISTRATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

1) Pneumonie à mycoplasmes : pour réduire la sévérité de la pneumonie à mycoplasmes chez les porcs en croissance.

La moulée complète contenant de la base de lincomycine à 220 grammes par tonne métrique (220 mg/kg) ne devrait constituer que la seule nourriture des porcs en croissance pendant 21 jours.

Directives de préparation du mélange:

Pour faire de la moulée médicamentée complète - Ajouter 2 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée qui contiendra 220 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Pour faire des suppléments médicamentés. Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de LINCOMYCIN 110 indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamentés.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée complète	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 110 à ajouter au supplément pour faire un supplément médicamenté
25 kg de supplément et 975 kg d'autres ingrédients	80 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (8800g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément et 960 kg d'autres ingrédients	50 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (5500g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément et 950 kg d'autres ingrédients	40 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (4400g de base de lincomycine/tonne)

100 kg de supplément et 900 kg d'autres ingrédients	20 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (2200g de base de lincomycine/tonne)
---	---

2) Dysenterie porcine : pour le traitement de la dysenterie porcine (diarrhée hémorragique) associée à *Brachyspira (Serpulina) hyodysenteriae* et pour le contrôle de la maladie suite au traitement.

La moulée complète contenant de la lincomycine aux niveaux de dosage suivants ne devrait constituer que la seule nourriture des porcs en croissance.

Pour le traitement: Lorsque les porcs ont déjà commencé à montrer des signes de la maladie, administrer 110 grammes de base de lincomycine par tonne (110 mg/kg) de moulée complète pendant 21 jours, ou jusqu'à ce que les signes de la maladie (selles liquides, mucoïdes ou sanguinolentes) disparaissent, réduire alors le niveau de médicament à 44 grammes de base de lincomycine par tonne (44 mg/kg), et ce, pendant 4 autres semaines. Traiter de nouveau à la dose indiquée ci-dessus si les symptômes de dysenterie réapparaissent.

Directives de préparation du mélange :

Pour faire de la moulée médicamentée complète :

Niveau de traitement : Ajouter 1 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 110** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée contenant 110 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Niveau de contrôle : Ajouter 400 g de prémélange de **LINCOMYCIN 110** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée contenant 44 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Pour faire des suppléments médicamentés :

Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de **LINCOMYCIN 110** indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamentés.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée complète	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 110 à ajouter par tonne (1000 kg) au supplément pour faire un supplément médicamenté	
	Niveau de traitement/1000 kg de supplément	Niveau de contrôle/1000 kg de supplément
25 kg de supplément et 975 kg d'autres ingrédients	40 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (4400g de base de lincomycine/tonne)	16 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (1760g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément et 960 kg d'autres ingrédients	25 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (2750g de base de lincomycine/tonne)	10 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (1100g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément et 950 kg d'autres ingrédients	20 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (2200g de base de lincomycine/tonne)	8 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 (880g de base de lincomycine/tonne)
100 kg de supplément et 900 kg d'autres ingrédients	10 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110	4 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110

	(1100g de base de lincomycine/tonne)	(440g de base de lincomycine/tonne)
--	--------------------------------------	-------------------------------------

3) Entéropathie proliférative porcine (iléite) : pour aider à réduire la sévérité de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) associée à *Lawsonia intracellularis*.

Administrer comme seule nourriture, 110 grammes de base de lincomycine par tonne (110 mg/kg) de moulée complète pendant 21 jours.

Directives de préparation du mélange :

Pour obtenir de la moulée complète médicamentée : Ajouter 1 kg de prémélange de **LINCOMYCIN 110** par tonne métrique (1000 kg) de moulée complète. Ceci donnera une moulée contenant 110 grammes de base de lincomycine par tonne (1000 kg).

Pour faire des suppléments médicamenteux : Pour les suppléments destinés à être incorporés dans la moulée complète, ajouter à ces derniers la quantité de prémélange de **LINCOMYCIN 110** indiquée au tableau suivant afin d'obtenir des suppléments médicamenteux.

Quantité de supplément par tonne (1000 kg) de moulée	Quantité de prémélange de LINCOMYCIN 110 à ajouter au supplément pour obtenir un supplément médicamenté
25 kg de supplément + 975 kg d'autres ingrédients	40 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (4400 g de base de lincomycine/tonne)
40 kg de supplément + 960 kg d'autres ingrédients	25 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (2750 g de base de lincomycine/tonne)
50 kg de supplément + 950 kg d'autres ingrédients	20 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (2200 g de base de lincomycine/tonne)
100 kg de supplément + 900 kg d'autres ingrédients	10 kg de prémélange de LINCOMYCIN 110 par tonne (1000 kg) de supplément (1100 g de base de lincomycine/tonne)

PRÉCAUTIONS:

1. Les porcs traités peuvent présenter un certain amollissement des selles ou une diarrhée légère dans les 36 heures suivant le début du traitement. Une légère irritation ou enflure de l'anus et/ou de la vulve peut être liée aux changements remarqués dans les selles. En de rares occasions, certains porcs peuvent présenter de la rougeur cutanée et de l'irritabilité. Si ces réactions sont plus sévères, arrêter d'utiliser ce produit.
2. À ne pas utiliser chez les porcs de reproduction.
3. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents agglutinants autres que le sulfonate de lignine.
4. Les bonnes techniques de fabrication doivent régir l'addition du prémélange de **LINCOMYCIN 110** aux moulées. Ces techniques comprennent un nettoyage soigné permettant d'éviter toute contamination d'une préparation à l'autre. Le prémélange de **LINCOMYCIN 110** doit être bien mélangé à la moulée avant d'être utilisé.
5. Les lapins, hamsters, cobayes, chevaux, vaches laitières ou autres ruminants ne doivent pas avoir accès aux moulées contenant de la lincomycine. L'ingestion de ces moulées pourrait provoquer de graves troubles gastrointestinaux ou métaboliques (par ex., la cétose des vaches laitières).

MISES EN GARDE :

French Text

1. Les porcs traités à la dose recommandée de 220 grammes de lincomycine par tonne (220 mg/kg de moulée complète) ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 24 heures après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Ce produit peut irriter la peau et les muqueuses. Durant la préparation du prémélange de **LINCOMYCIN 110**, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables, et un masque anti-poussière.
3. Garder hors de la portée des enfants.

NOTE :

Un délai d'attente n'est pas requis avant l'abattage lorsque la moulée est médicamentée avec le prémélange de **LINCOMYCIN 110** aux doses recommandées de 44 et 110 grammes de lincomycine par tonne (1000 kg).

Contenu net 25 kg

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit frais et sec, à une température inférieure à 30°C. Éviter le gel.

Lot No.

Fabriqué et distribué par

Exp.

Bio Agri Mix LP

Boîte Postale 399

Mitchell, ON

NOK 1N0



**CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY**

**CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE**

DATE: 08 aout 2017